

L'enseignement spécialisé : un passeport contre l'exclusion ?

L'enseignement spécial, récemment rebaptisé « enseignement spécialisé », est la solution proposée aux enfants qui ne réussissent pas dans l'enseignement ordinaire. Sa mission est de donner aux élèves les compétences nécessaires soit à leur réinsertion dans l'enseignement ordinaire, soit à leur insertion sociale et professionnelle future. De plus en plus précoce, l'orientation vers cet enseignement est-elle une réelle chance de s'insérer socialement et professionnellement dans la société ? Ou bien un lieu de relégation pour les enfants qui ne « collent » pas à la culture de l'école ?

Aude, responsable du service emploi à L'Eglantier, une maison d'hébergement pour femmes à Braine-l'Alleud, note un pourcentage significatif d'hébergées issues de l'enseignement spécialisé. « Les femmes que nous accueillons vivent un moment de détresse profonde, elles ont perdu tout lien social, toute ressource, généralement suite à une rupture avec leur famille, leur mari, explique-t-elle. Le profil de ces personnes varie mais on ne peut nier la proportion, parfois importante, de personnes ayant eu un parcours (complet ou non) dans l'enseignement spécialisé. Il est difficile de donner des chiffres exacts; nous évaluons cependant cette proportion à 20% ». A Mons, une responsable d'association de sans-abri s'inquiète également du nombre de sans-toit qui sont issus de l'enseignement spécialisé.

Autre facette de cette situation : à L'Eglantier, alors que la plupart des femmes sont complètement perdues, noyées dans leurs problèmes et ne sont pas capables de gérer leur vie au quotidien, celles qui ont fréquenté l'enseignement spécialisé se distinguent : « Nous remarquons chez elles une plus grande habileté et une plus grande autonomie dans toutes les tâches et les responsabilités quotidiennes. Elles semblent d'ailleurs avoir appris une technique bien précise, car elles procèdent toujours de la même façon : pour ranger leurs papiers, utiliser leur agenda, etc.».

L. est maman de trois enfants (une fille et deux garçons), nous la rencontrons à L'Eglantier. Son plus jeune fils, comme elle, a été orienté vers l'enseignement spécialisé : « Son frère et sa sœur le taquinaient souvent quand il était en ordinaire. Mon fils manquait alors de confiance en lui, il pleurait tous les jours après la classe. Je ne savais pas quoi faire. A 9 ans, il ne lisait toujours pas. J'ai donc cherché une école pour lui. En ordinaire, on ne s'occupait pas de lui ; l'institutrice n'avait même pas remarqué qu'il avait des problèmes de réversibilité... Moi, je ne savais pas ce que c'était... J'ai juste remarqué qu'il dessinait dans le mauvais sens. Depuis [qu'il est dans l'enseignement spécialisé], mon fils est épanoui ; j'ai l'impression qu'on leur apprend beaucoup de choses. Je suis très contente de l'encadrement qu'il reçoit. Si j'ai un problème, ils me comprennent plus facilement et savent comment réagir... ».

Un enseignement adapté

L'enseignement spécialisé est une filière du système scolaire belge adaptée aux enfants présentant un handicap physique, mental, sensoriel, psychique ou instrumental (la famille des

« dys » : dyscalculie, dyslexie, dysphasie, etc.). Il se décline en 8 types, définissant chacun un handicap spécifique.

Les types 1,3 et 8 (respectivement : déficients intellectuels légers, troubles caractériels et troubles instrumentaux) sont souvent regroupés au sein des mêmes institutions scolaires. Le manque de moyens ou de places, une volonté de mélanger des enfants de profils plus « proches », mais surtout quelques tâtonnement dans leur diagnostic amènent à ce regroupement.

C'est aux parents que revient la décision finale de l'orientation de leur enfant vers l'enseignement spécialisé, sur recommandation du centre psycho-médico-social (PMS). Mais les parents, surtout s'ils n'ont pas eux-mêmes un niveau d'études élevé, n'osent pas souvent contester cette orientation, motivée par un test multidisciplinaire. Un test réalisé de plus en plus tôt, dès la maternelle, dès que l'enseignant(e) sent chez l'enfant une difficulté à s'adapter au système scolaire.

« ...par l'utilisation d'un langage médico-psychologique, l'école donne, en quelque sorte, aux remédiations qu'elle impose, statut et force de prescription médicale. Il est par conséquent extrêmement difficile aux familles populaires de mettre en question les décisions des « experts » du champ de l'enfance inadaptée. Complètement démunies face au verdict de la Science, elles l'acceptent et finissent par l'intérioriser comme une confirmation de leur « infériorité » et de leur « anormalité ». ¹

Or, on remarque que les milieux socialement et culturellement défavorisés sont surreprésentés parmi les enfants fréquentant les filières 1, 3 et 8 de l'enseignement spécialisé. Dans les grandes villes comme Bruxelles, ces enfants sont souvent d'origine étrangère. L'orientation précoce pratiquée par les CPAS risque d'être fondée sur des différences sociales et culturelles plus que sur de réelles déficiences intellectuelles... Cela pose évidemment la question de la capacité de l'école de donner les mêmes chances à tous. Car l'enseignement spécialisé n'assure pas toujours l'obtention du diplôme de base de l'enseignement primaire, et encore moins du secondaire (le niveau d'études plafonne autour de la 4^e secondaire, généralement dans l'enseignement technique ou professionnel).

Lors d'une réunion dans un Centre PMS, une jeune femme d'origine étrangère raconte son parcours. A l'arrivée de sa famille en Belgique, elle a été orientée, ainsi que ses frères et sœurs, vers l'enseignement spécial. Après plusieurs années, ses parents ont décidé de les en retirer, se rendant compte qu'ils n'apprenaient pas grand-chose. Cette jeune femme a ensuite mené à bien des études de médecine, mais elle témoigne encore aujourd'hui du sentiment d'exclusion qu'ils ont vécu : « On disait que j'allais à l'école des fous ! ».

Il ne s'agit pas ici, bien entendu, de remettre en question les compétences des enseignants. La majorité d'entre eux donnent le meilleur d'eux-mêmes pour accompagner les enfants dans leur acquisition de savoirs et de savoir-être. L'enseignement spécialisé permet à bien des enfants souffrant d'une déficience mentale ou physique de mener à bien leur scolarité et de développer au maximum leurs potentialités. Mais on ne peut admettre qu'il permette à la filière « normale » de se débarrasser à bon compte de tous les enfants qui posent problème à cause de leur origine sociale ou culturelle.

[&]quot; « Des anormaux de l'école aux anormaux de l'emploi » C4 - 147-148 SEP/OCT 06 Site web : http://www.certaine-gaite.org/c4_site/index.php?page=article&cat_id=46&issue=24&id=358

Orientés trop tôt ?

L'orientation précoce des jeunes vers ce type de filière inquiète les parents et les professionnels : elle détermine trop tôt leur parcours scolaire et professionnel et, dans certains cas, elle produirait plus d'exclusion que d'insertion. Elle pose ainsi un réel problème éthique. Un enfant dont la culture familiale est éloignée de celle de l'école peut-il être, sans autre forme de procès, qualifié d'arriéré mental léger ? Avec quelles conséquences sur sa scolarité et son avenir ?

« Aujourd'hui, les échecs scolaires tendent encore à être systématiquement interprétés comme des symptômes de perturbations psychologiques. Sous le couvert d'une « neutralité scientifique », l'arsenal médico-psychologique contribue à occulter l'origine sociale des enfants orientés vers l'enseignement spécialisé dont nombre d'entre eux sont issus de l'immigration »².

L'enseignement spécialisé est organisé pour le maternel, le primaire et le secondaire. L'Etat prend en charge l'entièreté de la scolarité, l'encadrement multidisciplinaire (psychologues, kinésithérapeutes, assistants sociaux, etc.) et les frais de transport. L'enseignement maternel n'existe pas pour les types 1 et 8 ; et l'enseignement secondaire n'est pas prévu pour le type 8. Les enfants de type 8 (sans déficience intellectuelle) devraient effectivement réintégrer l'enseignement ordinaire, soit pendant leur scolarité primaire, soit dès l'arrivée en secondaire.

Le pourcentage d'enfants obtenant le Certificat d'études de base (C.E.B) à la fin de leurs études primaires est minime; le nombre d'enfants accédant ainsi à l'enseignement secondaire ordinaire est dès lors très réduit. Les enfants sont alors réorientés vers l'enseignement secondaire spécialisé ou vers la classe accueil « en attendant d'obtenir le C.E.B » qu'ils n'obtiendront que très rarement. Ils seront rapidement redirigés vers l'enseignement professionnel.

Conséquences indélébiles

Quelles sont les conséquences d'une orientation précoce vers l'enseignement spécialisé ? En conduisant ces jeunes vers des orientations « à la baisse » (perçues comme telles en tout cas), l'institution scolaire semble imposer très tôt une image bien négative aux classes plus populaires. Celles-ci sont déjà fragilisées par les dévalorisations sociales et professionnelles qu'elles subissent quotidiennement.

Si les difficultés et les retards sont réversibles, leurs «sanctions », socialement marquées (comme le redoublement, surtout s'il se répète), et l'orientation non choisie sont, quant à elles, souvent irréversibles et porteuses « d'exclusion durable »...

Elles ont donc des conséquences définitives, se manifestant déjà à court terme : sentiment d'échec, dévalorisation (moquerie, mépris des autres); honte, rejet, voire dégoût de l'école et de l'apprentissage, repli sur soi ou révolte... Un cercle vicieux s'installe... Ces sentiments entravent toute vie sociale et se marquent de façon indélébile (surtout s'ils s'acquièrent tôt). On constate ainsi que les adultes ayant vécu l'échec et l'humiliation à l'école ont beaucoup de difficultés à entamer une formation ultérieure...

² Ib.

Pour une orientation adéquate

Caritatif à ses débuts (« il faut éduquer le pauvre ») ; médicalisant à outrance les difficultés scolaires ensuite, l'enseignement spécialisé valorise aujourd'hui la normalisation, c'est-à-dire toute démarche de réintégration ou d'intégration dans l'enseignement ordinaire des élèves concernés par la filière spécialisée. « Aujourd'hui, la législation (très complexe en matière d'enseignement) bouge encore, explique M. Francis Bruyndonckx, directeur d'école de l'enseignement spécial, au point qu'un nouvel accord entre les cellules emploi et programmes de formation vise à ce qu'elles travaillent en collaboration étroite afin d'assurer les meilleurs perspectives d'insertion socio-professionnelle aux élèves des écoles d'enseignement spécialisé. L'élan actuel est donc plutôt positif ».

Il reste que l'enseignement spécialisé doit être réservé aux enfants pour lesquels cette orientation est justifiée. Il convient donc de poser un diagnostic plus souple, de déterminer moins catégoriquement et moins hâtivement le profil d'un enfant pour éviter ainsi sa stigmatisation précoce. Soulignons cependant qu'un diagnostic trop tardif n'est pas souhaitable non plus : le redoublement et les échecs successifs stigmatisent également. Les centres PMS doivent être en mesure de faire la distinction entre de réelles déficiences et des difficultés dues à un décalage social ou culturel par rapport à l'école.

Ce décalage, les enseignants et les travailleurs sociaux des centres PMS devraient systématiquement être formés à le comprendre et à y adapter leur comportement et leurs stratégies. Nous l'avons souligné dans une autre analyse³ : la formation initiale et continuée des enseignants ne les prépare pas à rencontrer des cultures et des milieux différents des leurs. Des pédagogies ouvertes et novatrices sont pratiquées dans certaines écoles, comme L'Ecole des Etoiles, située à Haren (Bruxelles). Elles permettent à tous les enfants, quelle que soit leur origine socioculturelle, de donner le meilleur d'eux-mêmes, en abordant les savoirs par le théâtre, l'art, la psychomotricité,...

Dans l'enseignement ordinaire comme dans l'enseignement spécialisé, une revalorisation sociale et économique du métier s'impose, à la hauteur des responsabilités que la société fait peser sur l'école. Des moyens financiers accrus permettraient en outre d'assurer un meilleur suivi des enfants et un partenariat de qualité entre les différents acteurs éducatifs (enseignants, parents, travailleurs sociaux, milieu associatif,...).

Autre élément de prévention : accueillir les familles, les parents. Proposer des rencontres endehors des réunions de parents, souvent stressantes, les inviter à participer à la vie de l'école facilite le dialogue et l'implication des parents dans le parcours scolaire de leur enfant. Il est important qu'ils voient en l'enseignant un partenaire éducatif qui les respecte et non un juge.

Conclusion

On l'a vu : l'enseignement spécialisé offre des possibilités et de réelles ouvertures pour *certains* élèves : ceux qui sont adaptés à cette structure et qui en ont vraiment « besoin ». De ce fait, si les déficients mentaux ou moteurs sévères semblent y trouver une réponse positive à leurs difficultés, il n'en va pas de même pour tous les enfants socio-économiquement défavorisés. Ce sont aussi les enfants « des diagnostics flous », qui sont relégués aux portes des types 1,3 et 8, alors que leur potentiel n'est pas toujours remis en cause de façon claire.

-

³ Voir « Enseignants : quelle sensibilisation à l'exclusion sociale ? », sur <u>www.vivre-ensemble.be</u> , rubrique Analyses, 2007.

Sans questionner le bien-fondé de la structure spéciale, nous constatons néanmoins qu'elle constitue parfois un des derniers lieux de relégation des élèves en difficulté et en échec, sans handicap spécifique et qui, souvent, sont fragilisés par un cadre socioéconomique défavorable.

Une pédagogie adaptée permet d'éviter les orientations injustifiées et le décrochage scolaire. Que chaque enfant puisse réussir dans le type d'enseignement qui lui convient réellement : cela demande de l'audace en matière de pédagogie, une formation adéquate et des moyens financiers. Le défi est de taille, mais l'enjeu ne l'est pas moins : il s'agit de briser le cercle vicieux d'une exclusion sociale qui tend à se reproduire au sein des familles.

Delphine Libioul, Vivre Ensemble Education décembre 2007